



Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 20 mai 2020

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question suivante à Monsieur le Premier ministre, ministre d'État.

Les présidents des quatre groupes hospitaliers luxembourgeois viennent de prendre la décision de proposer au Gouvernement la constitution d'une a.s.b.l. (association sans but lucratif) ayant pour objet l'élaboration d'un concept pour une infrastructure centrale devant répondre à des épidémies telles que le Covid-19.

L'a.s.b.l. aurait comme but l'exploitation commune de cette nouvelle infrastructure et la gestion du stock national du matériel de protection prévu pour le cas d'une épidémie.

Dans cette déclaration d'intention, une collaboration avec l'Université du Luxembourg et des synergies avec le projet d'hôpital militaire sont envisagées.

Selon les présidents des groupes d'hôpitaux cette association pourrait être mise en place sans délai.

Il serait envisagé de créer cette infrastructure sur un site à part pour les cas graves avec cent lits intensifs.

- J'aimerais savoir de Monsieur le Premier Ministre, si cette proposition qui s'adresse à plusieurs membres du Gouvernement étant en charge de l'Etat, de la Santé, de la Défense, de la Sécurité sociale et des Finances a été discutée avec le Gouvernement et si le cas échéant elle trouve son appui?

- S'agit-il d'une initiative concertée entre les organes de décision des différents hôpitaux ou d'une initiative spontanée des Présidents d'hôpitaux ?
- Quelle est le cas échéant la position de la Fédération des Hôpitaux face à cette proposition ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mars Di Bartolomeo', is centered on the page.

Mars Di Bartolomeo  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent  
Tel: 247 85510  
Email: laurent.jome@ms.etat.lu

REÇU

Par Aiff Christian, 19:06, 19/06/2020

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
Service central de législation  
5, rue Plaetis  
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 19 juin 2020

Réf. : 832x83b32

**Concerne:** Question parlementaire n° 2253 du 20 mai 2020 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo concernant « l'élaboration d'un concept pour une infrastructure centrale devant répondre à des épidémies telles que le Covid-19 ».

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de la soussignée à la question parlementaire n° 2253 du 20 mai 2020 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo concernant « l'élaboration d'un concept pour une infrastructure centrale devant répondre à des épidémies telles que le Covid-19 ».

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Paulette Lenert  
Ministre de la Santé





**Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 2253 du 20 mai 2010 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo concernant l'élaboration d'un concept pour une infrastructure centrale devant répondre à des épidémies telles que le Covid-19**

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire du Covid-19, la cellule de crise du Ministère de la Santé avait mis en place une cellule « logistique » qui avait comme mission de gérer « le stock national » c-à-d. mettre à disposition les équipements de protection individuelle, certains médicaments et dispositifs médicaux nécessaires dans le cadre de la lutte contre l'épidémie du Covid-19 non seulement au profit des établissements du secteur hospitalier mais également au profit d'un certain nombre d'autres acteurs non hospitaliers (COPAS, AMMD etc.) ainsi qu'à la population.

Cette cellule « logistique » qui a été mise en place dans l'urgence en période de crise était composée de personnes provenant de différents administrations et organismes publics mis à disposition de manière temporaire (agents de l'armée, du CGDIS, de différents administrations ou ministères, de centres de recherche, de diverses sociétés, d'experts médicaux etc.) mais elle n'était pas destinée à exercer cette mission de manière permanente.

Devant le constat qu'une solution durable devait être recherchée, je me suis adressée aux hôpitaux, au niveau de leurs directions et présidents, et à leur association faitière pour leur demander s'ils pouvaient me proposer ensemble une solution pour reprendre de manière pérenne la gestion du prédit stock national alors que j'ai estimé que les professionnels du secteur hospitalier étaient mieux outillés pour reprendre ces activités.

C'est dans ce contexte que les présidents des quatre centres hospitaliers m'ont soumis de leur propre initiative une proposition de créer une association sans but lucratif (a.s.b.l.) qui aurait non seulement pour objet de gérer le stock national, mais qui se proposerait également d'élaborer et de mettre en œuvre un concept d'infrastructure pour cas épidémiologiques graves de type Covid pour le Luxembourg.

L'association souhaiterait également instaurer une coopération avec l'Université du Luxembourg et collaborer dans le cadre du projet d'hôpital militaire.

J'ai marqué mon soutien à leur proposition de créer ensemble une a.s.b.l. qui aurait pour objet de gérer le stock national. Cette gestion commune profiterait non seulement à leurs propres établissements, mais également aux établissements hospitaliers spécialisés ainsi qu'à d'autres acteurs qui souhaiteraient collaborer avec cette a.s.b.l.

Par ailleurs, je ne peux que saluer toutes réflexions à plus long terme visant à examiner si une infrastructure commune gérée par les quatre centres hospitaliers et destinée à prendre en charge des patients lors d'une éventuelle nouvelle pandémie ferait sens notamment en tenant compte de nos effectifs médicaux limités.



J'ai également été informée par mes représentants au sein des organismes gestionnaires des centres hospitaliers que leurs membres ont été informés des démarches de leur président respectif.

Je ne puis néanmoins m'exprimer au nom de la Fédération des hôpitaux en ce qui concerne la position relative de celle-ci à ce sujet.